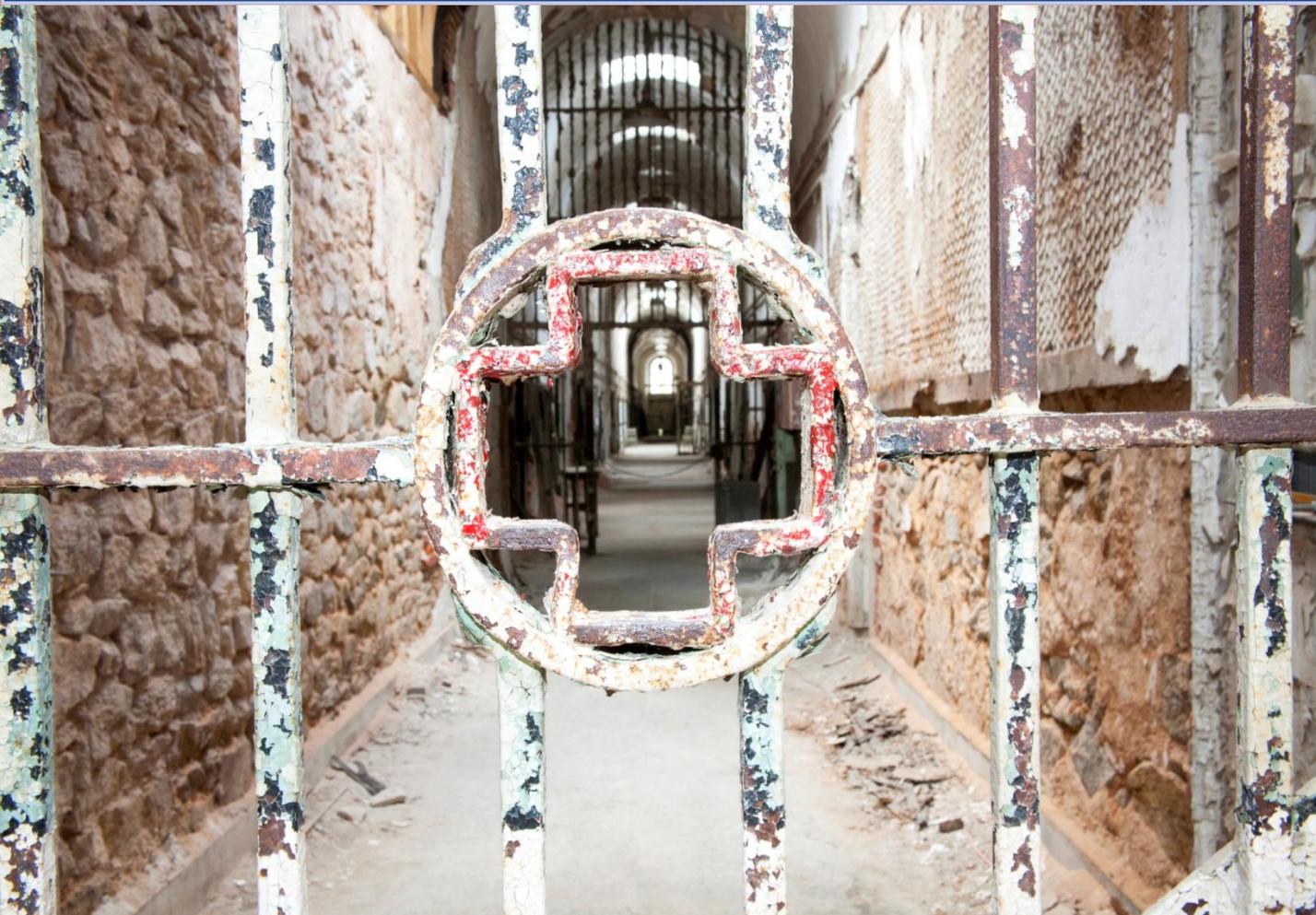


# Préprogramme

## COLLOQUE SANTE ET PRISON

Le droit à la santé des personnes privées de liberté après 20 ans d'application de la loi du 18 janvier 1994



20 & 21 avril 2015 – Palais des Congrès

Quai l'Herminier 20179 Ajaccio



# Edito

Le droit à la santé en milieu carcéral a subi une évolution notable initiée par la loi du 18 janvier 1994 qui a eu pour effet de modifier profondément l'organisation des soins en prison. Sous l'influence des prescriptions européennes et internationales, la France comme la plupart des états membres de l'Union Européenne, s'est dotée d'une loi pénitentiaire le 24 novembre 2009, plus propice à assurer les droits des personnes incarcérées afin d'aligner les droits du malade détenu sur ceux de la personne libre. La personne privée uniquement de sa liberté doit pouvoir exercer un certain nombre de droits dont le droit à la santé figurant parmi les droits fondamentaux des personnes détenues.

Néanmoins, cette évolution est encore inachevée, le droit à la santé est toujours à la recherche de lui-même. La concentration au sein de la population carcérale de personnes précarisées sur le plan sanitaire, l'influence négative de la détention sur la santé, les impératifs de sécurité et les moyens budgétaires, matériels et humains des services de santé, rendent insuffisants l'application d'un droit à la santé permettant de fournir aux détenus des soins appropriés à leur besoin.

C'est en cela qu'un certain nombre de questions restent posées : quelle signification peut avoir la reconnaissance d'un droit à la santé au sein de l'institution carcérale ? Comment réfléchir sur les rapports entre le contenu des droits des détenus et les moyens institutionnels ou procéduraux permettant d'en garantir le respect ? La situation de dépendance dans laquelle est placé le détenu exige-t-elle de lui conférer des droits supplémentaires ? Quelles règles, quelles pratiques sont aujourd'hui en vigueur dans les prisons en considérant la situation d'usager et de citoyen du détenu ? Comment s'articule dans la pratique médicale l'impératif de soins dans les contraintes carcérales au regard des exigences de la Convention européenne des droits de l'homme ?

Dans le souhait de poser les grandes lignes d'une réflexion fondamentale sur le droit à la santé de la personne détenue, après 20 ans d'application de la loi du 18 janvier 1994, dans une approche interdisciplinaire au confluent des interrogations de la société civile, avocats, magistrats, médecins, responsables de l'institution pénitentiaire et universitaires sont invités à croiser leurs regards et à confronter leurs points de vue.



# Lundi 20 avril



## *Consécration du Droit de la Santé*

9h00 : Accueil des participants

9h30 : Allocutions d'ouverture

- **Christiane Taubira**, Garde des Sceaux, Ministre de la justice (sous réserve)
- **Adeline Hazan**, Contrôleure Générale des lieux de privation de liberté
- **Philippe Bonfils**, Doyen de la Faculté de droit et de science politique, Université d'Aix-Marseille

10h15 : Rapport introductif

**Geneviève Casile-Hugues** - Maître de Conférences, Faculté de droit et de science politique, Université d'Aix-Marseille

Modérateur

**Geneviève Casile Hugues** - Maître de conférences, Faculté de droit et de science politique, Université d'Aix-Marseille.

10h30 : Les soins en prison à travers l'histoire

**Antoine Leca** - Professeur, Faculté de droit et de science politique, Université d'Aix-Marseille

10h45 : La protection européenne du droit à la santé des détenus

**Jean-Paul Céré** - Maître de conférences, Faculté de droit, économie et gestion, Université de Pau et des pays de l'Adour.

11h00 : Le problème du droit à la santé des détenus au regard de la jurisprudence

**Gaëtan di Marino** - Professeur - Faculté de droit et de science politique, Université d'Aix-Marseille

11h15 : Discussion

11h30 : Pause

11h45 : La question des libérations pour raisons médicales

**Pierrette Poncela** - Professeur, Centre de droit pénal et de criminologie, Université Paris Ouest Nanterre

12h00 : L'éthique des soins en milieu carcéral

**Pierre Le Coz** - Professeur, Faculté de médecine, Université d'Aix-Marseille

**Catherine Paulet** - Médecin-psychiatre chef de service du SMPR, maison d'arrêt des Baumettes.

12h15 : Discussion

12h30 : Pause déjeuner



# Lundi 20 avril

## *Consécration du Droit de la Santé*

*Modérateur - **Philippe Peyron***

*Directeur interrégional des services pénitentiaires PACA / CORSE*

---

14h30 : Le secret professionnel en détention : réalité ou fiction ?

**Bruno PY** – Professeur, Faculté de droit de science économique et de gestion de Nancy , Université de Lorraine.

14h45 : L'accès aux soins des détenus et le juge administratif

**Urbain N'Gampio** - Maître de Conférences, Faculté de droit et de science politique, Université d'Aix-Marseille

15h00 : Les prisons italiennes et la cour européenne des droits de l'homme : quelques remarques concernant l'éthique et le droit médical

**Paolo Girolami** - Professeur Universiti de G.d'Annunzio de Chieti

15h15 : Le droit à la protection de la santé des détenus : perspectives de droit comparé Français et Espagnol

**Alfonso Lopez De la Osa Escribano** - Professeur Université Complutense de Madrid

15h30 : Le droit à la santé des personnes privées de liberté : le cas de la Chine

**Jin Bangui** - Professeur, Faculté de droit et de science politique, Université d'Aix-Marseille.

15h45 : Discussion

16h00 : Pause

16h15 : Le consentement aux soins en milieu carcéral

**Guylène Nicolas** - Maître de conférences, Faculté de droit et de science politique, Université d'Aix-Marseille

16h30 : Le phénomène suicidaire en prison

**Emilie Delaire** – Doctorante, Faculté de droit et de science politique, Université d'Aix-Marseille

16h45 : Discussion

17h00 : Fin des travaux



# Mardi 21 avril

## *Application du droit de la santé*

Modérateur - **Caroline Berland-Benhaim**

Maître de Conférences, Faculté de droit et de science politique, Université d'Aix-Marseille

---

9h30 : Accueil des participants

10h00 : La problématique des soins psychiatriques en prison

**Catherine Paulet** - Psychiatre, Chef du Pôle Psychiatrie, Médecine, Addictologie en Détention – Médecine Légale, Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille.

10h15 : Soins psychiatriques en milieu carcéral : bilan & perspectives

**Éric Kania** - Psychiatre, Service Médico-Psychologique Régional, Centre Pénitentiaire de Marseille, Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille

10h30 : L'UHSA et ses limites : comment organiser le soin psychiatrique durant la détention ?

**Éric Pechillon** - Maître de Conférences, Faculté de droit et science politique, Université de Rennes 1

10h45 : L'état sanitaire des personnes entrant en prison

**Sophie Gromb** – Professeur, Faculté de Médecine, Université de Bordeaux, chef du pôle médico-judiciaire, médecine légale et pénitentiaire

11h00 : Discussion avec la salle

11h30 : Pause-café

11h45 : La prise en charge médicale des pathologies en milieu carcéral

**Christophe Bartoli** - Maître de Conférences, Faculté de Médecine, Université d'Aix-Marseille, Service de médecine en milieu pénitentiaire, Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille

12h00 : Le temps carcéral et les soins pénalement obligés

**Caroline Kazanchi** - Doctorante, Faculté de droit et de science politique, Université d'Aix-Marseille

12h15 : Discussion avec la salle

12h30 : Déjeuner



# Mardi 21 avril

## *Application du droit de la santé*

Modérateur - **Bernard Lévy**

*Directeur chargé de mission, Direction de l'administration pénitentiaire*

---

14h30 : Les frontières de la vie en milieu carcéral : naissance et fin de vie en prison

**François Viala** – Professeur, Faculté de Droit, Université de Montpellier

14h45 : La fin de vie en milieu carcéral

**Geneviève Casile Hugues** - Maître de conférences, Faculté de droit et de science politique, Université d'Aix-Marseille

15h00 : La protection sociale du détenu

**Geneviève Rebecq** - Maître de conférences, Faculté de droit, Université de Toulon

15h15 : La problématique des soins à l'isolement

**Jean-Philippe Ristori** - Doctorant, Faculté de droit et de science politique, Université d'Aix-Marseille

15h30 : Discussion avec la salle

15h45 : Rapport de synthèse

**Jean Pradel** - Professeur Emérite, Faculté de droit et de science sociale, Université de Poitiers

16h15 : Clôture des travaux



# Informations Pratiques

## Droits d'inscription

- 150€
- 30€ pour les étudiants
- 400€ pour la formation continue

*Manifestation validée au titre de la formation continue obligatoire*

*Adresse d'envoi pour le chèque (à l'ordre de AADSAM)*

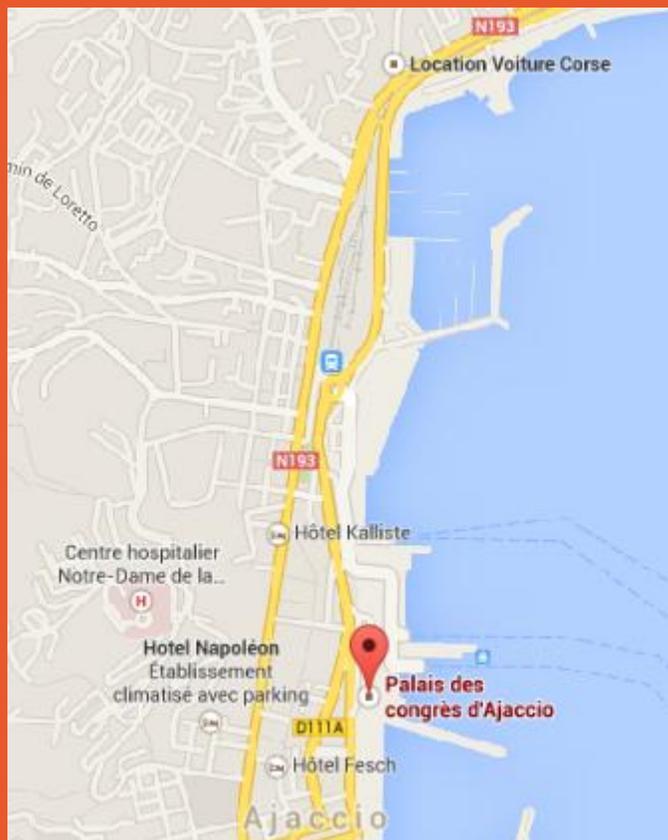
*CDSA – Espace Cassin*

*Mme BOUNOUA*

*5, Avenue Robert Schuman - 13628 Aix-en-Provence*

## Hébergements

- Hôtel Fesch - 7 Rue Cardinal Fesch – 0495516262
- Hôtel San Carlu - 8 Boulevard Danièle Casanova – 0495211384
- Hôtel Kalliste - 51 Cours Napoléon – 0495513445



Palais des congrès  
Quai l'Herminier  
20179 Ajaccio  
04 95 51 55 44

## Organisateurs

Geneviève Casile-Hugues  
Caroline Berland-Benham  
Christophe Bartoli